

**« L'Europe de l'enseignement supérieur : un espace de
mobilité à renforcer »**
**Processus et instruments de gestion de la mobilité
(thème 3)**

Rapport général par Sonia Dubourg-Lavroff
Directrice de l'agence Europe-Education-Formation France
Novembre 2008

La question du « désir de mobilité » ne doit pas être évacuée mais au contraire approfondie en considérant que tout désir doit être suscité et son objet apparaître comme attirant et porteur d'un bonheur ou au moins d'une valeur ajoutée à portée de main et d'espoir.

Il importe ainsi de proposer aux étudiants un mode opérationnel (processus et instruments de gestion) accessible, transparent, sûr et facile à emprunter.

Le processus de Bologne et les programmes communautaires, depuis de longues années déjà, ont permis la renaissance d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Grâce à eux, une révolution fraternelle et intelligente a eu lieu. Elle est porteuse d'avenir car le visage de l'Europe de la jeunesse et du savoir s'est profondément transformé vers plus d'ouverture et d'échanges interculturels.

Chance a été offerte à des étudiants de milieux socio-culturels intermédiaires (et plus rarement modestes) d'étudier ailleurs en Europe. Les étudiants Erasmus sont d'origines sociales moins favorisées que les étudiants partis en mobilité grâce à d'autres conventions ou en *free movers*.

Madame le ministre Valérie Pécresse a insisté au cours de son allocution sur l'objectif d'offrir à tous les étudiants la possibilité de bénéficier d'une mobilité.

Il s'agit à nos yeux, de mettre en place les conditions autorisant l'exercice de ce droit, sachant que la généralisation de la mobilité étudiante ne sera acquise qu'au prix de moyens financiers, d'infrastructures et d'engagement des établissements d'enseignement supérieur européens d'une envergure inégalée.

Si 4000 bourses Erasmus n'ont pas trouvé preneur en 2008 en France, c'est à cause de la différence technique entre le nombre de bourses demandées par les établissements français se basant sur une prévision de mobilité et les départs effectifs. Ces bourses n'ont pas été perdues car, grâce à la technique de redistribution en cours d'année mise en œuvre par l'agence 2^e2f, les bourses des partants effectifs ont été abondées.

Les participants aux ateliers traitant du thème 3 ont dégagé trois axes de réflexion :

- la culture de la mobilité comme condition de sa réalisation
- l'importance des réseaux de partenaires et de l'information sur les mobilités
- les moyens matériels mis en œuvre

1/ la culture de la mobilité

Doit-on parler de mobilité libre ou imposée ?

Au Luxembourg, elle est obligatoire pour tous les étudiants. Ailleurs en Europe, l'obligation est limitée à des cursus particuliers, souvent d'excellence, à l'université ou dans des écoles supérieures d'ingénieurs ou de management et de commerce.

La démocratisation de la mobilité est une exigence portée en particulier par les associations étudiantes européennes. Elle peut être atteinte en offrant à chaque étudiant un droit à la mobilité, les conditions favorables à l'exercice de ce droit.

La culture de la mobilité n'est pas une culture officielle. A chacun selon ses projets et ses aspirations profondes. Mais il faut susciter l'intérêt des étudiants en leur montrant, en leur prouvant si possible (avec des outils de mesure non encore disponibles) les multiples bienfaits de la mobilité.

Ils doivent bénéficier d'enseignements sur l'interculturalité et l'apprentissage des langues étrangères, deux au moins.

A cet égard, les associations d'*alumni* et les associations étudiantes actives dans les établissements et en particulier auprès des services des relations internationales et Erasmus ont un rôle de motivation à jouer.

Des plates-formes de retour d'expériences consultables sur la toile et des rencontres avec échange d'expériences sont des outils utiles et performants.

La culture de la mobilité résulte aussi du croisement entre la politique de l'établissement et le désir, plus ou moins entretenu par l'environnement, de l'étudiant. Selon leurs choix stratégiques, les établissements privilégient les conventions internationales avec des établissements de pays parfois lointains (Chine, Inde, Amériques), ou des mobilités européennes.

Nous avons constaté une relation entre la structuration de la mobilité et son caractère obligatoire. Alors que les mobilités individuelles et les mobilités Erasmus sont basées sur le volontariat (on peut espérer qu'avec l'augmentation du budget européen et national Erasmus, cette mobilité deviendra incontournable au cours des études), les mobilités très organisées avec diplômes conjoints, masters (et bientôt doctorats) Erasmus mundus 2 et cotuelles de thèses sont obligatoires.

La culture de la mobilité est portée par les professeurs et les personnels administratifs. Le manque de motivation des enseignants-chercheurs pour s'engager dans l'organisation et l'exercice de la mobilité est très grand. Cela se comprend aisément car une telle démarche n'est pas prise en compte dans la carrière et lui nuit le plus souvent.

Il convient de développer en Europe des outils d'évaluation de cette activité avec une quantification du temps passé et des résultats atteints.

La situation des chercheurs est différente car leur recherche s'entend à l'international et les réseaux de chercheurs sont actifs. Les échanges vont bon train.

2/ Réseaux de partenaires et information

La mobilité à l'échelle européenne ne peut s'entendre sans l'activation de réseaux et le développement de flux organisés d'information.

Nous nous sommes posé la question : quels réseaux à quelles échelles ?

Il s'agit de réseaux d'établissements liés entre eux par des conventions de coopération internationale et européenne. L'avantage est la pérennisation et la qualité des échanges entrant dans ce cadre. Les partenaires se connaissent bien et développent des synergies. Les professeurs sont amenés à se rencontrer plus souvent, ce qui sécurise la relation pédagogique au bénéfice des étudiants.

La qualité est soutenue lorsqu'une charte lie les partenaires ou bien, tel le modèle de la charte Erasmus, garantit l'excellence européenne de chacun. Un contrat de confiance existe entre les établissements organisant l'envoi et l'accueil et l'étudiant qui a droit à une sécurité juridique et pédagogique.

Quelles échelles ? : en suivant la structure LMD, le niveau licence mérite la mise en place au sein de chaque établissement d'une cellule dédiée. Celle-ci est composée de « professionnels » de la mobilité à l'international car des compétences très réelles et transversales sont mobilisables dans ce champ. On ne s'improvise pas spécialiste de la mobilité universitaire. Des personnels administratifs et des enseignants-chercheurs doivent être identifiés et reconnus par l'institution (*cf supra*).

Au niveau des masters et *a fortiori* des doctorats, la culture de la mobilité est plus grande. Des *consortia* d'établissements préexistent à la mobilité le plus souvent. Notons aussi le nouvel Erasmus mundus 2 qui permet l'émergence de *consortia* dédiés à la mobilité des étudiants inscrits dans ces masters labellisés. La possibilité offerte désormais par le programme d'intégrer des étudiants doctorants sera un champ intéressant d'expérimentation.

Les réseaux d'établissements abritent des échanges d'intensités variables. Les plus aboutis proposent des relations réciproques et équilibrées. Ensuite, il y a des mobilités déséquilibrées d'accueil ou d'envoi. Enfin, nous connaissons tous et cela mérite d'être souligné, des relations formelles, des conventions vides, pour des *sleeping partners*. Ces dernières sont trop nombreuses dans le bilan des établissements et décrédibilisent la coopération européenne et internationale.

La question de l'information est primordiale. Les perspectives de mobilité attractives au sein de l'établissement ou bien ailleurs doivent être portées à la connaissance de tous les étudiants. A cet égard, le site Web de l'école ou de l'université est un puissant vecteur. Il est, dans le meilleur cas, en lien avec d'autres sites également pourvoyeurs d'information.

C'est souvent d'un excès d'informations non sécurisées que souffrent les étudiants. Des réseaux de sites officiels couvrant précisément l'offre de mobilité de l'enseignement supérieur européen seraient particulièrement bienvenus. L'idée est de se rapprocher d'un guichet unique, d'une plate-forme européenne présentant des offres de mobilités d'études ou de stages.

Au niveau des chercheurs, existe par exemple le portail Euraccess, réseau des centres de mobilité.

3/ les autres moyens mis en oeuvre

L'accès, durant la période de mobilité, à un logement décent et conforme à ses moyens pécuniaires est pour l'étudiant une priorité absolue.

Il convient de proposer aux étudiants européens et du reste du monde une offre diversifiée, de plusieurs niveaux de confort mais avec un standard de qualité minimum exigible. L'idée est de concilier l'accueil social avec l'accueil plus confortable.

Un fonds de mutualisation est à construire, avec un système de cautions solidaires valable à travers toute l'Europe. Les étudiants doivent être solvabilisés sur le cautionnement.

Ce point 3 n'a pas été davantage développé car il est traité dans un autre atelier.
Nos remerciements à tous les membres des ateliers, rapporteurs et présidents.

...